

# Quelques formations de combat du bataillon d'infanterie

Autor(en): **Nicolet**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **46 (1901)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-337876>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVI<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 7.

Juillet 1901.

## SOMMAIRE

*Quelques formations de combat du bataillon d'infanterie. — Fourgon d'infanterie. — Un nouvel instrument télémétrique et topographique. — L'organisation du génie. — A propos d'un thème tactique. — Chronique. — Informations. — Bibliographie.*

## QUELQUES FORMATIONS DE COMBAT du bataillon d'infanterie.

Planche XXI

Le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* (chap. IV, *Ecole de bataillon*), est excessivement concis; les développements consacrés au bataillon dans le chapitre VII (Le combat) ne renferment aussi que des indications assez sommaires; d'autre part, nous ne possédons pas un traité de tactique rédigé sur la base de notre règlement; aussi arrive-t-il assez fréquemment que des commandant, se croyant tenus d'appliquer les seules formations du bataillon expressément mentionnées par le règlement, ne tirent pas tout le parti possible des diverses combinaisons que l'on peut faire avec quatre compagnies.

Nous nous proposons donc d'exposer quelques-unes des formations qu'un bataillon d'infanterie, en première ligne ou en réserve, à une aile ou encadré, peut employer au combat, sans avoir d'ailleurs la prétention de présenter ici une étude tactique complète de ce sujet.

Que l'on veuille surtout bien se souvenir que nous ne prétendons donner ni des *modèles*, ni des *schémas*, ni des *recettes*; en tactique ces choses-là n'existent pas; il n'y a que des cas, jamais identiques, et qui exigent pour les résoudre l'emploi de formations et de moyens infiniment variés.

Rappelons d'abord, pour n'avoir pas à y revenir ensuite, les quelques prescriptions du règlement à prendre en considération.

« Pour le combat, il faut d'abord séparer les compagnies formées en colonnes. Les compagnies portées en avant pour former la ligne de feu s'appellent l'avant-ligne, les autres compagnies forment la réserve de bataillon. » (Chiffre 182.)

» Les intervalles entre les compagnies de l'avant-ligne doivent être calculés de façon qu'il y ait suffisamment de place pour le déploiement des tirailleurs et pour qu'il ne puisse pas se produire de vides dans la ligne de feu. Les distances qui séparent les compagnies de réserve de celles qui sont dans l'avant-ligne doivent être réglées par les circonstances; au commencement elles seront d'environ 400 mètres. » (Chiffre 189.)

» ...Comme règle, on admet que les tirailleurs d'une compagnie n'occupent pas un front de plus de 100 mètres. L'étendue du front de combat du bataillon est déterminée par le nombre des compagnies qui se trouvent dans l'avant-ligne. » (Chiffre 230.)

» Le bataillon entre au combat ayant ses compagnies placées à distance les unes des autres et chacune formée en colonne. On prendra cette formation déjà avant d'entrer dans la zone du feu efficace de l'artillerie... Le commandant de bataillon, suivant les circonstances, peut former deux échelons avec les compagnies qu'il garde en arrière (réserve de bataillon). » (Chiffre 240.)

Il résulte de ces citations que lors du premier fractionnement du bataillon, la distance entre les échelons ne dépassera pas au début 400 mètres et que cette distance doit se réduire à mesure que le combat se développe et aussi quand le terrain s'y prête. Si le bataillon fractionne sa réserve en deux échelons, il est naturel aussi que la distance du premier au second échelon de la réserve soit, déjà au début, plus courte que la distance de la réserve à l'avant-ligne, soit parce que le deuxième échelon aura, en général, moins à craindre l'effet des projectiles de l'ennemi, soit parce qu'il importe qu'il ne soit pas hors de portée et qu'il puisse répondre à temps à l'appel du commandant de bataillon.

Le front de combat du bataillon sera de 200 à 300 mètres, suivant que le commandant de bataillon mettra, au début de l'action, deux ou trois compagnies dans l'avant-ligne; il ne dépassera pas 300 mètres, afin d'assurer une densité suffisante à la ligne de feu.

Dans les figures, qui ne sont pas faites à l'échelle, nous

n'indiquerons donc jamais ni les distances, ni les intervalles, ni les fronts ; nous nous en rapportons pour cela à ce qui vient d'être dit. Ces figures n'indiquent que la place approximative que les compagnies doivent occuper les unes par rapport aux autres.

Les signes conventionnels adoptés pour représenter les troupes sont ceux de l'*Instruction pour les états-majors*, (chiffre 255) pour la compagnie, la section et la ligne de tirailleurs. Sauf pour la ligne de tirailleurs, il ne faut attacher à ces signes aucune idée de formation déterminée ; chaque compagnie, à moins d'ordres supérieurs restrictifs, prend la formation qui convient par rapport au terrain, à sa situation spéciale et aux circonstances du combat : colonne par pelotons, ligne, ligne ouverte de sections, colonne de marche, etc. Le commandant de bataillon laisse, dans la règle, à cet égard, toute indépendance à ses subordonnés.

Quand le bataillon doit exécuter, comme unité, une tâche spéciale exigeant une action d'ensemble (une contre-attaque, par exemple), le commandant de bataillon fixe alors, d'une manière stricte, les positions et les formations que doivent prendre les compagnies. Seul responsable du résultat, c'est aussi son droit de prescrire, jusque dans les moindres détails, les moyens à employer pour l'atteindre.

Quand on est renseigné à temps sur la position qu'occupe l'ennemi, ou sur ses intentions probables, il faut prendre, hors de sa vue et loin de l'action de son feu, les formations préparatoires de combat, sans les pousser toutefois si loin qu'on ne puisse plus ni les modifier ni les changer. Le commandant doit donc toujours prendre, dans le groupement de ses compagnies, des mesures qui permettent de le modifier facilement ou de revenir à une autre formation.

\* \* \*

*Fig. 1.* Le bataillon d'avant-garde, au moment où il entre en contact avec l'ennemi, et avant que le commandant supérieur ait pris une détermination quant à la direction dans laquelle il déploiera (à droite, à gauche ou des deux côtés à la fois), se trouve momentanément dans la situation d'un bataillon isolé. Il doit donc adopter une formation lui permettant de parer à toutes les éventualités. Il peut réaliser cette condition en faisant déboîter les deux compagnies qui

suivent la compagnie de tête (II et III), l'une à droite et l'autre à gauche, débordant la compagnie de tête (I); celle-ci forme l'avant-ligne et se déploie pour le combat. Le commandant conserve sa dernière compagnie (IV), en troisième échelon, derrière le centre, prête à remplacer une des compagnies du deuxième échelon si elle est mise dans l'avant-ligne (*Fig. 2*), ou à faire face à une entreprise de l'ennemi contre l'un des flancs du bataillon (*Fig. 3*).

*Fig. 4.* Si le bataillon d'avant-garde a un de ses flancs appuyés (le flanc droit, par exemple), et s'il doit attaquer, il effectuera son déploiement sur l'aile opposée (aile gauche), et pourra échelonner les compagnies qui lui restent de manière que les unes (II et III) prolongent la compagnie de tête et que la dernière (IV) déborde en échelon et puisse, soit prolonger les trois autres compagnies, soit assurer la protection du flanc.

Si l'ennemi à attaquer est en position, quand le bataillon s'en sera approché à la distance de 600 mètres, il aura généralement les compagnies I, II et III entièrement déployées, la compagnie IV restant à la garde du flanc non appuyé jusqu'à l'entrée en ligne des troupes qui suivent.

Le bataillon d'avant-garde, qui a une de ses ailes appuyée ou couverte et peut s'abriter des vues de l'ennemi derrière un mouvement de terrain, une crête, de hautes cultures, etc., et qui doit attaquer, pourra déployer immédiatement en avant-ligne jusqu'à trois compagnies (chaque compagnie ayant, par exemple, trois sections dans la ligne de feu et une section en soutien); la dernière compagnie couvre l'aile non appuyée (*Fig. 5*). Cette formation une fois prise à couvert, il avancera brusquement et gagnera rapidement la position de feu; aussitôt la position occupée, les soutiens entrent aussi dans la ligne de feu.

Dans ce cas, comme dans tous les cas où le bataillon doit agir comme un tout, il incombe au commandant de bataillon, seul responsable du résultat, de prescrire aux compagnies non-seulement la place qu'elles doivent occuper, mais aussi la formation à prendre. Il en est autrement si le commandant de bataillon donne à une compagnie une *tâche* à exécuter. C'est alors le commandant de celle-ci qui ordonne les moyens d'exécution.

\* \* \*

Si un bataillon est isolé (bataillon de flanqueurs, par exem-



ple), il se fractionne habituellement lors du premier déploiement, en trois échelons, d'une manière analogue à celle indiquée pour le premier déploiement du bataillon d'avant-garde (*Fig. 1*).

\* \* \*

Le bataillon de première ligne peut être *encadré* ou bien *placé à une aile*; dans ce dernier cas, il est responsable de la sécurité du flanc, si d'autres troupes n'ont pas reçu la mission de le garder.

Le bataillon de première ligne *encadré* pourra fractionner ses compagnies en deux échelons; il en mettra deux ou trois dans l'avant-ligne, suivant l'étendue du front à occuper (200 à 300 mètres) et la puissance à donner à la ligne de feu. On pourra placer la réserve derrière le centre de l'avant-ligne, si le terrain ou d'autres considérations ne font pas prévaloir une autre disposition; si la réserve est formée de deux compagnies on ménagera entre elles un intervalle qui sera approximativement de 80 mètres (front d'une compagnie en ligne). (*Fig. 6 et 7*).

Quand le bataillon de première ligne est *à une aile*, il peut répartir ses compagnies, suivant la tâche qui lui incombe ou les circonstances spéciales du combat, en deux, trois ou quatre échelons (*Fig. 8 à 11*).

La *Fig. 8* montre un dispositif pour un bataillon placé à l'aile droite; dans ce dispositif, la compagnie IV est destinée, d'abord, à renforcer la ligne de feu tandis que la dernière compagnie (III) restera à la garde du flanc, tant que d'autres troupes ne la relèveront pas de cette tâche, après quoi elle pourra prolonger la ligne de feu du bataillon.

Si un bataillon de première ligne placé à une aile (droite) est exposé au feu de l'artillerie, il peut en atténuer les effets en échelonnant ses compagnies comme l'indique la *Fig. 9*; l'espacement des compagnies et leur échelonnement rendront le réglage du tir de l'artillerie difficile; en même temps, le bataillon pourra, si besoin est, se déployer sur un assez grand front.

Le bataillon pourra aussi adopter, si le flanc est menacé par la cavalerie, une formation analogue.

La *Fig. 10* donne un autre dispositif pour un bataillon placé à une aile (gauche), les compagnies étant également réparties en trois échelons.

La *Fig. 11* représente un bataillon placé à l'aile droite et dont les compagnies sont disposées en quatre échelons. Le bataillon pourra ainsi, ou bien déployer successivement ses quatre compagnies sur la ligne de front et assurer le débordement et l'enveloppement de l'aile ennemie ou bien, si l'ennemi dirige une attaque contre le flanc, opposer à cette attaque un front de quatre compagnies en leur faisant faire, par compagnie, une conversion vers la droite, ou bien encore protéger le flanc contre des menaces de la cavalerie.

\* \* \*

Les bataillons de deuxième ligne adopteront des formations analogues à celles des bataillons de première ligne. Ici, on se préoccupera moins de pouvoir déployer rapidement les troupes, et davantage de les garantir des effets du tir de l'ennemi, notamment du tir de l'artillerie, ainsi que de les mouvoir rapidement dans le terrain.

Le bataillon de deuxième ligne encadré pourra disposer ses compagnies sur une seule ligne (ligne de colonnes), ou aussi sur deux lignes, avec deux à trois compagnies à l'échelon de devant ; à une aile, il répartira ses compagnies en deux et même trois échelons, les compagnies de derrière débordant extérieurement celles de devant.

\* \* \*

Il serait facile de multiplier les exemples mais, comme nous l'avons dit, nous ne donnons ni des modèles, ni des recettes ; nous ne parviendrions d'ailleurs pas à épuiser les cas en nombre infini qui peuvent se présenter ; il serait inutile et même dangereux de l'essayer.

Nous mettons même en garde contre la tentation qu'on pourrait avoir de copier, purement et simplement, l'un ou l'autre des exemples présentés ; la solution à donner à chaque cas est influencée par la tâche assignée au bataillon, par la situation générale du combat, par le terrain, par le moral des troupes et par l'ennemi. Or, aucun de ses facteurs ne peut ni se prévoir, ni s'apprécier à l'avance. N.



